



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2089

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Exploitation du chauffage et de la climatisation des maisons de la Métropole, collèges et autres bâtiments - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commandes à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouverts

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2089**

commission principale :	finances, institutions, ressources et organisation territoriale
objet :	Exploitation du chauffage et de la climatisation des maisons de la Métropole, collèges et autres bâtiments - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commandes à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouverts
service :	Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25 et 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des accords-cadres relatifs à l'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des maisons de la Métropole, des collèges et autres bâtiments de la Métropole de Lyon.

Cette exploitation consiste en la maintenance des installations de chauffage et de climatisation, gros entretien et renouvellement de matériels sur les secteurs est et ouest de la Métropole.

Ces accords-cadres font l'objet de bons de commande conformément aux articles n° 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les présents accords-cadres intègrent, pour les lots n° 1 et 2, des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné :

- lot n° 1 : secteur est - rive gauche du Rhône,
- lot n° 2 : secteur ouest - rive droite du Rhône.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 5 années.

Les lots comporteraient l'engagement de commande suivant : les contrats à attribuer sont des accords-cadres à bons de commande, avec engagement de commande.

N° lot	Libellé de l'accord-cadre ou du lot	Nombre d'attributaires maximum	Engagement minimum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre	
			€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Métropole : SECTEUR EST	1	2 675 000	3 210 000	4 200 000	4 800 000

N° lot	Libellé de l'accord-cadre ou du lot	Nombre d'attributaires maximum	Engagement minimum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre	Engagement maximum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre	N° lot	Libellé de l'accord-cadre ou du lot
2	Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Métropole : SECTEUR OUEST	1	2 675 000	3 210 000	4 500 000	5 400 000

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 21 juillet 2017, a choisi pour les différents lots l'offre des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : secteur est ; entreprise VEOLIA ENERGIE,
- lot n° 2 : secteur ouest ; entreprise SOMECI.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : secteur est ; entreprise VEOLIA ENERGIE, pour un montant global minimum de 2 675 000 € HT, soit 3 210 000 € TTC, et maximum de 4 200 000 € HT, soit 4 800 000 € TTC pour une durée ferme de 5 années.

- lot n° 2 : secteur ouest ; entreprise SOMECI, pour un montant global minimum de 2 675 000 € HT, soit 3 210 000 € TTC, et maximum de 4 500 000 € HT, soit 5 400 000 € TTC pour une durée ferme de 5 années.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets principaux et annexes - exercices 2018 et suivants, sur les comptes, fonctions et opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.